



CIRANO

*Allier savoir et décision*

# Besoin de revoir les mesures de soutien du revenu? Effets sur l'incitation au travail

DAVID BOISCLAIR

RAQUEL FONSECA

PIERRE-CARL MICHAUD

GAËLLE SIMARD-DUPLAIN

PIERRE-YVES YANNI

2020PE-22

PERSPECTIVES / INSIGHTS  
Texte d'opinion / Opinion Piece

PE

*Un article de la catégorie Perspectives est un texte d'opinion court présentant une analyse éclairée et rigoureusement documentée. Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.*

[29 Mai 2020]

## **Besoin de revoir les mesures de soutien du revenu? Effets sur l'incitation au travail**

### **DAVID BOISCLAIR**

INSTITUT SUR LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE, HEC MONTRÉAL

### **RAQUEL FONSECA**

PROFESSEURE ESG UQAM

CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES INTERGÉNÉRATIONNELS (CREEI)

FELLOW CIRANO

### **PIERRE-CARL MICHAUD**

PROFESSEUR HEC MONTRÉAL

CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES INTERGÉNÉRATIONNELS (CREEI)

INSTITUT SUR LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE, HEC MONTRÉAL

FELLOW ET CHERCHEUR PRINCIPAL CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES, CIRANO

### **GAËLLE SIMARD-DUPLAIN**

POST-DOCTORANTE À LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES INTERGÉNÉRATIONNELS (CREEI)

HEC MONTREAL ET UQAM

### **PIERRE-YVES YANNI**

INSTITUT SUR LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE, HEC MONTRÉAL

## **Soutien du revenu : le triangle d'impossibilité**

Toute forme de soutien au revenu fait face à un triangle d'impossibilité : elle ne peut être à la fois généreuse pour les plus démunis (sans revenus d'emploi), peu coûteuse pour les trésors publics, et inciter au travail. Il est impossible de réaliser tous ces objectifs à la fois. Un difficile équilibre doit être trouvé. Par exemple, une étude de Godbout et St-Cerny<sup>1</sup> montre que les mesures en lien avec la pandémie ont eu pour effet d'augmenter le revenu minimum effectif au Québec pour les travailleurs à faible revenu. Ils notent par ailleurs les effets négatifs potentiels sur l'incitation au travail. Alors qu'on a passé les dernières années à discuter de revenu minimum garanti<sup>2</sup>, la pandémie a vu, de facto, une certaine forme de revenu garanti s'installer, en particulier par le biais de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et de sa version étudiante, la PCUE. Par exemple, la PCU est généreuse pour ceux n'ayant aucun revenu de travail, mais puisqu'elle est versée seulement si le travailleur gagne

---

<sup>1</sup> Godbout L., et S. St-Cerny (2020), [Travailler au salaire minimum au Québec et incitation au travail à l'ère de la crise de la COVID-19](#), Regard CFFP no 2020-02.

<sup>2</sup> Boccanfuso D., J.-M. Cousineau et R. Fonseca (2017), *Le revenu minimum garanti : Une Utopie? Une Inspiration pour le Québec*, vol. 1 Les principes, le diagnostic et les recommandations, Québec, novembre. [https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/revenu\\_min\\_garanti.asp](https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/revenu_min_garanti.asp)

moins de 1000\$ par mois, elle décourage potentiellement le retour au travail et une augmentation du nombre d'heures qui ferait gagner au travailleur plus de 1000\$ par mois. Se sont greffées à ces prestations des bonifications au crédit pour la TPS et à l'Allocation canadienne pour enfants, et des mesures comme le Programme incitatif pour les travailleurs des services essentiels (PIRTE). Alors que plusieurs indices suggèrent que ces ajouts au filet social pourraient décourager au travail, notre équipe a voulu réaliser une analyse qui intègre ces mesures dans le système fiscal québécois (provincial et fédéral) afin de produire des mesures d'incitations connues des économistes, soit le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) et son petit cousin le TEPI (ou taux effectif d'imposition à la participation, traduction de *participation tax rate*). De plus, il convient d'analyser comment ces nouvelles mesures peuvent affecter le coût des mesures existantes. Nous présentons dans cette note un cas illustratif alors que des analyses plus détaillées sont en cours.

### **Le simulateur de revenu disponible de la chaire CREEi**

Nous avons utilisé le simulateur de revenu disponible de la chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels (CREEi). La documentation (préliminaire) peut être consultée sur le site <https://creei-models.github.io/srd>. Le système fiscal comprend pour 2020 : l'impôt fédéral et provincial (et des dizaines de crédits non-remboursables et remboursables), l'aide sociale ainsi que les cotisations sociales (RRQ, RQAP et assurance-emploi). Les mesures fiscales les plus importantes sont modélisées, en particulier les différentes primes au travail (Allocation canadienne pour les travailleurs et prime au travail du Québec). La documentation fait la liste de ces mesures. Nous avons ajouté les mesures d'urgence suivantes au simulateur :

1. Prestation canadienne d'urgence
2. Prestation canadienne d'urgence pour étudiant
3. Bonification du crédit pour la TPS
4. Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels
5. Bonification de l'Allocation canadienne pour enfants

Nous considérons pour cet exercice le cas d'un individu seul sans enfant âgé d'entre 25 et 54 ans, et qui peut être travailleur essentiel, étudiant ou bien travailleur régulier. Nous considérons 5 niveaux de salaire horaire, en multiples du salaire minimum de 13,10 \$ de l'heure. Nous avons modélisé le revenu disponible étant donné un changement des heures de travail sur 4 mois allant d'avril 2020 à juillet 2020. Pour la période avant et après, nous avons supposé un travail à temps plein chez les travailleurs essentiels et réguliers, et aucun revenu de travail pour les étudiants.

Le simulateur a été utilisé pour calculer deux mesures d'incitation à différents niveaux d'heures de travail :

1. Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) : Pour un incrément d'heures de travail par semaine de 5 heures durant la période de 4 mois, nous avons

calculé le taux effectif d'imposition. Nous avons fait ce calcul pour chaque niveau d'heures de référence entre 0 et 40 heures par semaines.

2. Taux effectif d'imposition à la participation (TEPI) : Pour un passage de zéro à 35 heures semaine (retour au travail), nous avons calculé le taux d'imposition effectif sur les revenus de travail pendant la période de 4 mois.

Dans la littérature économique, le TEPI est utilisé pour mesurer l'incitation à la marge extensive (travailler ou non) tandis que le TEMI mesure l'incitation à la marge intensive (le nombre d'heures travaillées). Par exemple, une valeur de 40% au TEMI veut dire que pour une augmentation de 5 heures de travail par semaine pendant 4 mois, le revenu disponible n'augmente que de 60%, alors que 40% des gains salariaux vont aux impôts, taxes et cotisations sociales. Par ailleurs, un TEPI de 50% veut dire qu'un retour au travail pendant 4 mois donne seulement 50% de revenu disponible additionnel comparativement aux gains salariaux bruts obtenus sur la période.

## Des TEMI et des TEPI astronomiques!

Tant les TEMI que les TEPI indiquent une incitation quasiment jamais vue à ne pas retourner au travail : le travailleur perd de l'argent en augmentant ses heures ou en entrant sur le marché du travail. Cependant, il est important de noter l'effet inattendu en dessous de 20 heures par semaine, car il semblerait que le TEMI est légèrement plus bas. Cet effet est dû à l'éviction des mesures telles que la prime au travail par la PCU qui, elle, n'est pas récupérée chez ceux travaillant moins de 20h/semaine, et ne décourage donc pas le travail additionnel.

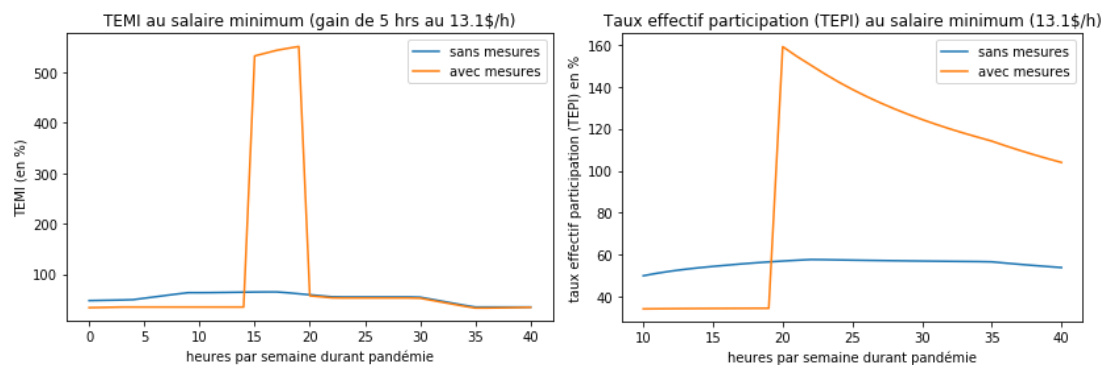


Figure 1 : Variation des TEMI et TEPI à différents niveaux d'heures de travail pendant la pandémie avec ou sans les mesures fiscales fédérales et provinciales

**Graphique :** Calcul avec le SRD prenant en compte une longue liste de mesures fiscales fédérales et provinciales dont la prime au travail. Les revenus de travail pendant la pandémie sont calculés au salaire minimum alors qu'il est supposé que le particulier travaille 35 heures avant et après la pandémie. Le graphique de gauche montre le TEMI pour une augmentation d'heures de travail en temps de pandémie (4 mois) de 5 heures par semaine. Le graphique de droite montre le taux effectif d'imposition pour quelqu'un qui pense travailler un certain nombre d'heures (en axe horizontal) par rapport à la situation où il demeure hors du marché du travail. La situation sans mesures de soutien (soit celle prévalant avant la pandémie) et avec mesures de soutien est présentée.

## Pourquoi retourner au travail selon le type de travailleur?

Dans le tableau suivant, on montre les gains de revenu disponible pour un travailleur qui fait un retour au travail à 35h/semaine. Nous distinguons les cas de travailleurs réguliers (qui reçoivent la PCU), essentiels (qui reçoivent PCU et PIRTE), et étudiants (qui reçoivent la PCUE). Un travailleur régulier au salaire minimum perd 1 037 \$ en revenu disponible de par sa décision de retourner au travail. On remarque que le PIRTE réduit la perte de revenu disponible au salaire minimum sans affecter les autres niveaux de revenu, tandis que les étudiants ont un gain net en travaillant pendant la pandémie qui demeure faible (892 \$ sur des gains salariaux bruts de 7 336 \$ pendant 4 mois). Cet effet pour les étudiants est assez marqué.

**Cela revient essentiellement à dire qu'un étudiant au salaire minimum qui n'a pas travaillé le reste de l'année gagnera en moyenne 1,59 \$ de l'heure en termes effectifs.**

Cela revient essentiellement à dire qu'un étudiant au salaire minimum qui n'a pas travaillé le reste de l'année gagnera en moyenne 1,59 \$ de l'heure en termes effectifs.

Tableau 1 : Gain de revenu disponible (en dollars) pour 4 mois de travail à 35h/semaine durant la pandémie

Type de travailleur	Multiple du salaire minimum				
	salaire minimum	2	3	4	5
Régulier	-1 037	2 780	8 106	13 149	15 687
Essentiel	149	2 780	8 106	13 149	15 687
Étudiant	892	4 494	7 901	12 368	17 129
Gain salarial brut durant la pandémie	7 336	14 672	22 008	29 344	36 680

**Note** : Nous mesurons, pour chaque niveau de salaire horaire, le gain en matière de revenu disponible de travailler 35 heures par semaine par rapport à ne pas travailler et recevoir les prestations d'aide. Les revenus de travail hors pandémie sont supposés nuls pour les étudiants alors que nous supposons que les autres travailleurs consacrent 35 heures par semaine à leur emploi.

## Une réflexion s'impose en vue de la reconduction des mesures de soutien

Nous aimerions sensibiliser le gouvernement fédéral au besoin de revoir la conception de la PCU et de la PCUE pour y introduire une récupération plus faible si elle est reconduite pour une autre période de 4 mois.

**Nous aimerions sensibiliser le gouvernement fédéral au besoin de revoir la conception de la PCU et de la PCUE pour y introduire une récupération plus faible si elle est reconduite pour une autre période de 4 mois.**

Cela pourrait être fait en tandem avec une diminution de sa générosité et une meilleure complémentarité avec les mesures existantes. Par ailleurs, il est important de noter que notre analyse identifie que, de manière indirecte, les dépenses fiscales du gouvernement du Québec, par exemple au titre de la prime au travail, sont réduites des suites de l'introduction de la PCU. Dans la mesure où le gouvernement fédéral reconduit la PCU, le gouvernement du Québec devrait évaluer la possibilité d'utiliser les sommes économisées à la prime au travail et autres mesures provinciales afin de bonifier l'incitation au travail pour les travailleurs à faibles salaires admissibles à la PCU, afin d'en atténuer les effets.

**Le gouvernement du Québec devrait évaluer la possibilité d'utiliser les sommes économisées à la prime au travail et autres mesures provinciales afin de bonifier l'incitation au travail pour les travailleurs à faibles salaires admissibles à la PCU, afin d'en atténuer les effets**

Alors que la PCU et la PCUE ont énormément aidé en période de confinement, ces mesures nous apparaissent potentiellement nuisibles en période de redémarrage de l'économie.